



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 18 décembre 2020**

N° 9 – D. 18.12.2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

3.6. Attribution des bourses de mobilité étudiante à l'international 2020-2021

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédéric, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, AUSCHER Pascal, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à MERMILLOD Martial), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), MOREAU Clélia (donne procuration à DAVAI Camille), LABRIET Pierre (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), VERNAY Pascale (donne procuration à CORVAISIER Bénédicte), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente du 8 décembre 2020,

Considérant les montants et durée des financements pour les mobilités internationales au titre de l'UGA pour l'année universitaire 2020-2021 dans le cadre des dispositifs développés par le programme Erasmus +, par la région AURA (BRMIE) et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) (bourses AMI [Aide à la Mobilité Internationale]) ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver au titre de l'année universitaire 2020-2021, les modalités des aides à la mobilité internationale Erasmus +, BRMIE et AMI comme présentées en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	8
Nombre de votants	42
Voix favorables	42
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités des aides à la mobilité internationale Erasmus +, BRMIE et AMI comme présentées en annexe.

Publié le : 15/01/2021

Transmis au Rectorat le : 15/01/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 18 décembre 2020

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe,
Marjorie FRAISSE
La Directrice générale des services adjointe
Marjorie FRAISSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Montant des financements attribués en 2020-21 par l'UGA pour les mobilités internationales

<u>Attributions 2020/21 - UGA</u>		Nombre de jours maximum financés Erasmus +**	Montant Erasmus+	Nombre de semaines maximum attribuées BRMIE (région)***	Montant BRMIE (région)	Montant total mobilité
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre Erasmus +			26 semaines	2470€	2470€
	Erasmus + - Groupe 1*	214 jrs	2639€	9 semaines	855€	3494€
	Erasmus + - Groupe 2*		2283€	12 semaines	1140€	3423€
	Erasmus + - Groupe 3*		1926€	15 semaines	1425€	3351€
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre Erasmus +			22 semaines	2090€	2090€
	Erasmus + - Groupe 1*	107 jrs	1320€	8 semaines	760€	2080€
	Erasmus + - Groupe 2*		1141€	9 semaines	855€	1996€
	Erasmus + - Groupe 3*		963€	10 semaines	950€	1913€
Stage	Défini en fonction de la durée minimum du stage obligatoire inscrite dans le règlement des études, dans la limite de 26 semaines maximum.					

* Les groupes de pays définis par le programme Erasmus+ :

- **Groupe 1** : Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège, Islande, Luxembourg.
- **Groupe 2** : Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, Chypre, Pays-Bas, Portugal, Autriche, Italie, Malte.
- **Groupe 3** : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République de Macédoine du Nord, Croatie, République tchèque, Slovénie, Turquie, Serbie.

**Tout séjour Erasmus+ inférieur à 90 jours est inéligible et entraînera un remboursement de la totalité de l'acompte perçu (sauf si le trimestre académique de l'établissement d'accueil est inférieur à 90 jours, calendrier universitaire à fournir en ce cas).

**Tout séjour Erasmus+ inférieur à 214 jours pour les séjours à l'année entraînera un réajustement à la baisse de la bourse au prorata de la durée réelle du séjour.

**Tout séjour Erasmus+ d'un semestre inférieur à 107 jours entraînera un réajustement à la baisse de la bourse au prorata de la durée réelle du séjour.

***Tout séjour financé par la bourse BRMIE inférieur aux nombres de semaines maximum attribuées entraînera un réajustement à la baisse de la bourse au prorata du nombre de semaines réelles du séjour.

Montant de la bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale) du MESRI en 2020/21 par l'UGA pour les mobilités internationales

<u>Attributions 2020/21 UGA</u>		Durée attribuée en mois	Montant attribué
Mobilité à l'année	<i>Hors Europe, Hors cadre Erasmus+ et Erasmus+</i>	7	2 800€
Mobilité au semestre	<i>Hors Europe, Hors cadre Erasmus+ et Erasmus+</i>	4	1 600€
Mobilité de stage		2	800€